

**L'AN DEUX MILLE NEUF, Le DIX NEUF JUIN,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux et places habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Mmes DEBONNET DEHAY, LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH  
MM AMPE, BOYER, BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, D'HUYSSER, DUGARDIN, HESPEL, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

**Absent ayant donné pouvoir** : Mme HERMEZ à M HESPEL, et M BOYER à M VINCKIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BRUNEEL

Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 et procède à l'appel des conseillers présents

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux points de l'ordre du jour ne seront pas abordés :

- Le point N°4 concernant l'organisation du traitement des archives.

Le SIVOM Alliance NORD-OUEST est à l'initiative de la répartition du temps de travail d'une archiviste dans chacune des communes adhérentes. La délibération prévoyait, sur LOMPRET, la répartition du temps de travail de 2 personnes pour un même volume horaire. Elle nécessite une étude complémentaire avec les services de la préfecture sur la légalité de cette action.

- Le point N°7 suppression de poste

Un retard de courrier n'a pas permis à la commission technique paritaire du centre de gestion de se prononcer préalablement sur ce projet, il ne peut donc être entériné par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la vente à un particulier d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

Accord à l'unanimité

## **1 – INFORMATIONS GENERALES**

### Réunion publique d'information sur le projet de réforme des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil l'organisation le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la salle des sports de LOMPRET, d'une réunion publique avec débat à l'initiative et en présence de Messieurs DAUBRESSE et GERARD, députés, sur le thème : La réforme des collectivités territoriales, A votre écoute pour construire. Les invitations individuelles seront envoyées par les soins des députés.

### REUNION DU CONSEIL D'ECOLE :

Madame VERVISCH donne aux membres du conseil les informations importantes fournies au cours de la réunion du conseil d'école :

- 160 enfants inscrits pour la rentrée prochaine
- L'effectif d'enfants de très bas âge devient limite des possibilités d'accueil, une liste d'attente pourrait être constituée.

- 4 enseignantes quitteront l'école de Lompret à la rentrée 2009.
- Rappel de la fête de l'école le 27 juin prochain

#### PREMIERE RENCONTRE DE QUARTIER :

Monsieur D'HUYSSER rend compte au conseil de la réunion qui s'est déroulée le 2 juin dernier avec les habitants du quartier situé entre le passage à niveau et la rue du Général de Gaulle. L'ambiance fut cordiale, les échanges fructueux et très intéressants.

#### MARCHE ET COMMANDES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après une procédure de consultation ont été retenus :

- Pour le drainage du cimetière : La SARL COURDENT – 10, rue des Crombions – 62840 FLEURBAIX pour un montant de 21.035,19 Euros TTC
- Pour le relevage physique de 8 sépultures dans l'ancien cimetière : La Marbrerie LEFEVRE – 136, avenue du Mal De l'atire de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE pour un montant de 4.312,77 euros TTC
- Pour le remplacement des huisseries de la salle des sports et de la ferme du petit pas : La SARL DELPIERRE – 40, rue d'Hem – 59780 WILLEMS pour un montant de 74.503,62 Euros
- Pour la Réfection de la toiture de l'école et remplacement des Vélux : La société JCL toiture – 25, rue Emile Zola – 59320 HALLENNES LES HAUBOURDIN pour un montant 26.964,96 Euros TTC
- Pour la Fourniture des repas pour les centres aérés : La société LYS RESTAURATION – Rue du Riez d'Elbecq – 59390 LYS LEZ LANNOY pour un prix au repas livrés de 2,35 euros TTC pour les maternelles et primaires, pour un pique nique 2,91 euros TTC

#### **2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2009 :**

Adopté à l'unanimité.

#### **3 – AUTORISATION POUR LANCER UNE ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, la commune souhaite bénéficier d'une assistance à Maitrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale en partenariat avec le Conseil Général du Nord dans le cadre du FDAN (Fonds départemental pour l'aménagement du Nord).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est la première démarche de la procédure envisagée.

Vote : adoptée à l'unanimité.

#### **4 – TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Le tarif des repas facturés aux familles n'a pas été revalorisé depuis décembre 2006 alors que le coût de revient a sérieusement augmenté.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose une revalorisation de 50 cents du prix facturé ce qui correspond à 3,50 Euros pour les enfants, 1,75 Euros pour les enfants souffrant de troubles allergiques et 5,50 Euros pour les adultes.

Vote : adopté à l'unanimité

## **5 - VIREMENTS DE CREDITS**

Jean-Claude BRUNEEL expose les réajustements budgétaires nécessités par la mise en œuvre de travaux effectués dans les bâtiments communaux. Il précise que les dépenses s'inscrivent dans le cadre des enveloppes budgétaires inscrites au budget primitif.

Ces dépenses correspondent au remplacement du tableau électrique de l'école PASTEUR, à l'achat d'une auto laveuse pour l'entretien de la ferme du petit pas, et de grilles de présentation pour les expositions.

Vote : Adopté à l'unanimité

## **6 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur BRUNEEL informe les membres du conseil de l'initiative prise par les membres du bureau du SIVOM Alliance Nord-Ouest consistant à créer un groupement de commandes de papier pour les communes adhérentes, l'office du tourisme et les services du syndicat intercommunal.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

## **7 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire résume la démarche qui a conduit à la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire suite à la décision d'instituer un prépaiement des repas servis. Une procédure expérimentale d'achat de tickets donnant droit à un repas sera instituée.

Madame VERVISCH donne lecture des modifications intervenues dans le règlement. Il est demandé qu'avant la fin des cours une information soit publiée auprès des parents d'élèves.

Vote : Adopté à l'unanimité

## **8 – MODIFICATIONS CONCERNANT CERTAINES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur BRUNEEL précise qu'il ne s'agit pas de modifications des montants adoptés au cours du conseil municipal qui s'est tenu le 15 mai dernier mais simplement d'une correction dans l'appellation indiquée dans la délibération précédente de trois d'entre elles. Cette correction permettra le paiement sur leurs comptes bancaires.

Vote Adopté à l'unanimité

## **9 – AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la procédure d'enquête visant à autoriser la SARL DELOMMEZ, située 1529 rue de la Bleue 59840 PREMESQUES, à porter sa capacité d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses à 128 400 animaux.

Monsieur D'HUYSSER précise que la technique mise en œuvre évitera les nuisances notamment olfactives.

Vote : Adopté par 18 voix et 1 abstention (M.P. TOP)

## **10 – VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire précise qu'en date du 19 décembre 2008 le conseil l'a autorisé à négocier la vente de cette parcelle cadastrée section AE 132 d'une superficie de 4 mètres carrés.

Madame AUBRUN, riveraine de cette parcelle s'est déclarée intéressée par l'acquisition de cette parcelle pour un prix de vente de 160 euros le mètre carré soit un prix total de 640 euros, les frais liés à cette transaction étant à sa charge. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h54.

Le Maire,

M. LOOSVELT